

Liège, le 12 avril 2024

LE COLLÈGE COMMUNAL,

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'Hôtel de Ville, Place du marché,
le lundi 22 avril 2024 à 17 heures 00

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

Interpellations au Collège communal.

M. le Bourgmestre

1.

Acceptation de la démission d'un Conseiller de l'Action sociale - désignation d'un Conseiller de l'Action sociale.

2.

Adhésion à la centrale d'achat DMP2300111 de l'Office Wallon de la Formation Professionnelle et de l'Emploi portant sur la fourniture de matériel et logiciels du catalogue Fortinet, la maintenance de l'existant, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents - approbation du texte de la convention d'adhésion à cette centrale de marchés au profit de la Zone de police.

3.

Approbation du texte de la convention de collaboration relative à la mise à disposition de cinémomètres répressifs pour la mesure de la vitesse instantanée par le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures au profit de la Zone de police.

4.

Autorisation à la Zone de police de soumettre un projet visant l'octroi d'un subside portant sur le renforcement de la proximité et de l'accessibilité de la police locale.

5.

Décision de recourir à deux accords-cadres ouverts auxquels le Conseil communal a adhéré et dans le cadre desquels la Police fédérale agit en tant que centrale d'achat en vue de l'acquisition de 10 véhicules type police ou banalisé.

6.

Décision de recourir à l'accord-cadre ouvert BAT/2020-166SN de la Ville et du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), en vue de l'acquisition de mobilier et de sièges de bureau au profit de la Zone de police.

7.

Décision de recourir à l'accord-cadre ouvert Procurement 2017 R3 096 de la Police fédérale, en vue de la commande pour la Zone de police, d'éléments de protection pour la Gestion négociée de l'espace public (GNEP).

8.

Passation d'un marché de faible montant en vue l'acquisition de 2 vélos de type VTT anonymes au profit de la Zone de police - adoption des clauses particulières - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

9.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publication préalable en vue de l'acquisition de 38 visières balistiques en ce compris leurs accessoires pour le Peloton antibanditisme de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges - arrêt du nom de l'entreprise à consulter.

10.

Abrogation de sa délibération du 17 mars 2023 - arrêt de la liste actualisée des fonctionnaires délégués en matière des marchés publics imputables au budget de l'ordinaire dont la dépense est inférieure à 5.000,00 EUR hors T.V.A.

11.

Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024 du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle.

12.

Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle.

13.

Adoption de mesures de circulation et de stationnement, quai du Condroz à 4031 LIÈGE.

14.

Adoption de la convention à conclure avec la SRL SAMOZA en vue d'autoriser l'établissement de jeux de hasard de classe IV sis place Théodore-Gobert, n°11 à 4020 Liège.

15.

Création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, rue du Beau-Mur à 4020 LIÈGE.

16.

Création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, rue Basse-Wez à 4020 LIÈGE.

17.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue du Travail à 4030 LIEGE.

18.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue Winston Churchill à 4020 LIÈGE.

19.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue de Cracovie à 4030 LIÈGE.

20.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue de Campine à 4000 LIÈGE.

21.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue des Prébendiers à 4020 LIÈGE.

22.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue Louis Jamme à 4020 LIÈGE.

23.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue des Eburons à 4000 LIÈGE.

24.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue de la Vesdre à 4032 LIÈGE.

25.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, boulevard Jean de Wilde à 4000 LIÈGE.

26.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue des Quatorze Verges à 4000 LIÈGE.

27.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue Jackie Jansen à 4030 LIÈGE.

28.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue des Courteaux à 4032 LIÈGE.

29.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue Xhovémont à 4000 LIÈGE.

30.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue César de Paepe à 4030 LIÈGE.

31.

Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, quai Godefroid Kurth à 4020 LIÈGE.

32.

Mise en zone 30 Km/h du quartier Saint-Léonard à 4000 LIÈGE.

33.

Création d'emplacements pour personnes handicapées et d'un emplacement réservé aux ambulances, rue Grétry à 4020 LIÈGE.

34.

Marquage d'un îlot directionnel, quai des Venues à 4020 LIÈGE.

35.

Création d'une zone d'évitement, rue de l'Armistice à 4020 LIÈGE.

36.

Marquage d'une ligne jaune discontinue de couleur jaune sur la bordure du trottoir, rue Joseph Delboeuf à 4020 LIÈGE.

37.

Création d'un passage pour piétons, rue Lejeune à 4032 LIÈGE.

38.

Création d'emplacements de stationnement réservés aux taxis, rue Paradis à 4000 LIÈGE.

39.

Création d'emplacements "HANDICAPE", rue Pré-Binet à 4020 LIÈGE.

40.

Création d'un passage pour piétons, rue Sainte-Walburge à 4000 LIÈGE.

41.

Création d'une zone de livraison, rue Henri de Dinant à 4020 LIÈGE.

42.

Modification du règlement complémentaire de la circulation routière relatif aux emplacements de stationnement réservés aux riverains du 24 juin 2019 - réunion n°15 et 16.

43.

Suppression du stationnement alternatif et création d'une interdiction du stationnement rue des Tawes à 4000 LIÈGE.

44.

Suppression d'un emplacement "HANDICAPE", rue du Crucifix à 4031 LIÈGE.

45.

Suppression d'un emplacement "HANDICAPE", rue Sous l'Eau à 4020 LIÈGE.

46.

Suppression d'un emplacement "HANDICAPE", rue du Général Charles Collyns à 4000 LIÈGE.

47.

Suppression d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, rue Hubert Désamoré à 4020 LIÈGE.

48.

Suppression d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, rue Bois Gotha à 4000 LIÈGE.

49.

Suppression d'un emplacement réservé aux riverains et création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, rue de Hesbaye à 4000 LIÈGE.

50.

Suppression et création d'une interdiction de stationnement rue Moresnet à 4000 LIÈGE.

51.

Modification des mesures de stationnement, rue Souvret à 4000 LIÈGE.

52.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la SC « INTERCOMMUNALE DE GESTION IMMOBILIÈRE LIÉGEOISE », relative au financement des travaux de rénovation du Palais des Congrès - octroi d'une subvention en capital à ladite SC.

53.

Appel à projets "Comités de quartier - Valorisons nos quartiers" pour l'année 2024.

54.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association "ICAR WALLONIE" dans le cadre des expériences pilotes "Territoires zéro sans-abrisme", relative à l'organisation du projet spécifique "Accompagner la fin de détention des femmes pour éviter un retour en rue" du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2025 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association.

55.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association "ASBL RACYNES" dans le cadre des expériences pilotes "Territoires zéro sans-abrisme", relative à l'organisation du projet spécifique "Accompagnement de jeunes en errance, de la sortie de la rue jusqu'au maintien dans le logement" du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2025 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association.

56.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association "ASBL RACYNES" dans le cadre des expériences pilotes "Territoires zéro sans-abrisme", relative au financement de l'acquisition et/ou de la rénovation de 16 logements pour jeunes en errance - octroi d'une subvention en capital à ladite association.

57.

Adoption du texte de la convention à conclure avec le Relais Social du Pays de Liège pour la mise en oeuvre du projet pilote expérience pilote de type "Territoire Zéro Sans-abrisme".

58.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association "SERVICE MOBILE INFIRMIERS LIÉGEOIS" dans le cadre des expériences pilotes "Territoires zéro sans-abrisme", relative à l'organisation du projet spécifique "Réalisation de maraudes pour rencontrer le public, l'accompagner dans les démarches, coordination médicale et case-management" du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2025 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association.

59.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association "INFIRMIERS DE RUE" dans le cadre des expériences pilotes "Territoires zéro sans-abrisme", relative à l'organisation du projet spécifique "Accompagnement des personnes sans-abri les plus vulnérables de la rue vers le logement" du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2025 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association.

60.

Adoption du texte de la convention pour l'année 2023 de subventionnement du Service d'Accompagnement des Mesures Judiciaires Alternatives (SAMJA).

61.

Adhésion à la Centrale d'achat du FOREM relative à la maintenance et l'extension de l'infrastructure informatique (équipements, maintenances, logiciels, licences) existante (Fortinet) - adoption du texte de la convention.

62.

Acquisition, durant l'exercice budgétaire de 2024, de matériel informatique via la centrale de marchés du Département des Technologies de l'Information et de la Communication (DTIC) du Service Public de Wallonie (SPW).

Mme l'Échevine Christine DEFRAIGNE

63.

Adoption du texte du contrat de gestion à conclure avec l'association "LIÈGE PROPRIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT".

64.

Souscription au capital C de la SC "ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE" en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue Tête-de-Boeuf, conformément au contrat d'égouttage - prévision de la libération annuelle à concurrence d'un vingtième par an et pour la première fois au 30 juin 2024 - prévision du prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires du montant de la libération annuel afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

65.

Prise d'acte du rapport d'exécution du contrat de gestion entre la Ville et l'association "LIÈGE SPORT" pour l'exercice 2022 - approbation du caractère positif avec remarque de l'évaluation de l'exécution dudit contrat de gestion pour l'exercice 2022.

66.

Approbation, par expiration du délai d'exercice de la tutelle, de la délibération du Conseil de l'Action sociale du 15 février 2024 adoptant des statuts administratif et pécuniaire ainsi que du Règlement de travail et de ses annexes.

67.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Saint Jean-Marie VIANNEY » sise rue du centenaire, 71 à 4032 CHENEE – tel que soumis.

68.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Saint-Christophe » sise place Saint-Jacques, 8 à 4000 Liège – tel que rectifié.

69.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Sainte-Julienne » sise rue Naniot, 173 à 4000 Liège – tel que rectifié.

70.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Saint-Hubert (Liège) » sise rue de l'Espérance, 10 à 4000 Liège – tel que soumis.

71.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Sainte Marguerite à Liège » sise rue des Fontaines Roland 2 à 4000 Liège – tel que rectifié.

72.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Saint-Pierre » sise rue de l'Eglise, 106 à 4032 Chênée – tel que soumis.

73.

Approbation du compte 2023 de la Fabrique d'église « Sainte-Foy » sise rue Commandant Marchand, 3 à 4000 Liège – tel que rectifié.

74.

Approbation du compte 2023 du Conseil d'administration de l'église protestante « Lambert-le-Bègue » sise rue Lambert-le-Bègue, 6 à 4000 Liège – tel que rectifié.

75.

Emission d'un avis sur le compte 2023 de la Fabrique d'église « Saint-Nicolas (Saint-Nicolas) » sise rue F. Ferrer, 10 à 4420 Saint-Nicolas.

76.

Prise d'acte de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 autorisant l'exécution des travaux de maintenance des corniches, le nettoyage des façades et la réparation du mur mitoyen à la Tour Rosen, sise rue Bovy, 19 à 4000 Liège, et fixant le montant de la subvention de l'Agence wallonne du Patrimoine dans la dépense en résultant ainsi que de la fixation, par ledit arrêté ministériel, de la part d'intervention financière de la Ville de Liège dans la dépense résultant de l'exécution des travaux de maintenance précités à 1%.

77.

Prise d'acte de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2023 autorisant l'exécution des travaux de maintenance - consolidation et restauration de la façade en pierre (sauf avant-corps) - du bâtiment central de l'Université de Liège, sise place du XX Août, 7 à 4000 Liège, et fixant le montant de la subvention de l'Agence wallonne du Patrimoine dans la dépense en résultant ainsi que de la fixation, par ledit arrêté du Gouvernement wallon, de la part d'intervention financière de la Ville de Liège dans la dépense résultant de l'exécution des travaux de maintenance précités à 1%.

78.

Prise d'acte de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2023 autorisant l'exécution des travaux de maintenance - remplacement des châssis - du bâtiment A1 de l'Université de Liège, sise place du XX Août, 7 à 4000 Liège, et fixant le montant de la subvention de l'Agence wallonne du Patrimoine dans la dépense en résultant ainsi que de la fixation, par ledit arrêté du Gouvernement wallon, de la part d'intervention financière de la Ville de Liège dans la dépense résultant de l'exécution des travaux de maintenance précités à 1%.

79.

Cession du tréfonds d'un bail emphytéotique rue des Steppes, 111 à 4000 Liège.

80.

Cession du tréfonds d'un immeuble sous droit de superficie sis rue de Campine, 474 à 4000 Liège.

Mme l'Échevin Maggy YERNA

81.

Approbation du texte de résiliation de deux baux emphytéotiques à l'intercommunale des abattoirs de Liège à Droixhe.

82.

Ouverture et modification de voiries communales impliquant une modification d'alignements dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite pour aménager la place Goffin-Bovy et la créer quinze logements, rues Sainte-Marguerite, Coremolin, des Meuniers et Louis Fraigneux à 4000 Liège.

83.

Modification de plans d'alignement de voiries communales dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite pour aménager la place Goffin-Bovy et créer quinze logements, rues Sainte-Marguerite, Coremolin, des Meuniers et Louis Fraigneux à 4000 Liège.

84.

Modification d'une voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite pour renouveler et procéder à la réfection d'un mur de soutènement rue Denis Lecocq à 4031 Angleur.

Mme l'Échevin Julie FERNANDEZ FERNANDEZ

85.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 16 février 2024 de procéder à l'imputation et l'exécution des dépenses portant sur les talons-réponses (enveloppe "port payé par le destinataire") accompagnant le courrier dans le cadre du "plan canicule - Alerte Seniors".

M. l'Échevin Roland LEONARD

86.

Admission de la dépense portant sur les travaux de remise en état de l'installation électrique et de la détection incendie du Théâtre « Opéra Royal de Wallonie », rue des Dominicains 1 à 4000 LIEGE, réalisés suite à l'arrêté de réquisition de M. le Bourgmestre, pris en date du 8 août 2022.

87.

Admission de la dépense afin de procéder à la vérification des appareils d'éclairages de sécurité suite à décharge après coupure électrique de longue durée de l'Académie des Beaux-Arts sise rue des Anglais 21 à 4000 LIEGE, réalisés suite à l'arrêté de réquisition de M. le Bourgmestre, pris en date du 25 janvier 2024.

88.

Admission de la dépense afin de procéder à l'obturation pérenne des accès du bâtiment 0 - 3770 - 03 COMPLEXE "VANDERVELDE – HOTTEUSES" / MAISON DE QUARTIER, réalisés suite à l'arrêté de réquisition de M. le Bourgmestre, pris en date du 6 décembre 2023.

89.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable pour les travaux d'aménagements spécifiques à la Crèche "PARADIS", rue de Sclessin 3 à 4000 Liège - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter - sollicitation des subsides PNRR Plan Cigogne.

90.

Passation d'un marché par procédure négociée directe avec publication préalable pour la réalisation de travaux de remplacement de châssis en aluminium (en deux tranches) à l'Athénée Maurice Destenay - École, boulevard Saucy 14-16 à 4020 LIÈGE - adoption du cahier spécial des charges - approbation du projet d'avis de marché.

91.

Passation d'un marché de travaux par procédure ouverte pour la rénovation et l'extension de l'école du Sart-Tilman au Complexe "Sart-Tilman" - Ecole, rue du Sart-Tilman 390 à 4000 LIEGE concernant les lots 1 à 5 - passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable pour la rénovation et l'extension de l'école du Sart-Tilman au Complexe "Sart-Tilman" - Ecole, rue du Sart-Tilman 390 à 4000 LIEGE concernant le lot 6 - approbation du projet d'avis de marché qui sera soumis à publication - adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (PRR).

92.

Modification du Plan d'Investissement communal 2022-2024 et plus particulièrement, la fiche projet n° 4 Réaménagement des abords de la Cité Administrative de Liège, ressortant, dès le départ, tant du PIC que du PIMACI Piétons et Intermodalité

93.

Passation d'un marché conjoint de travaux avec la S.C. "CILE", par procédure ouverte, pour la rénovation de la voirie et l'aménagement de sécurité rue des Cotillages à 4000 LIÈGE, avec intégration des modes doux par la réalisation d'une bande cyclable suggérée et l'installation de fosses de végétalisation, ainsi que le remplacement des canalisations d'eau - approbation des documents du marché en ce compris le cahier spécial des charges - approbation du texte de la convention de marché conjoint de travaux à conclure avec la S.C. "CILE" - sollicitation des subventions régionales pour le point n° 2 du plan d'action du programme du PIC-PIMACI 2022-2024.

94.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 22 mars 2024 décidant de pourvoir à la dépense nécessaire, portant sur les travaux de réparations de déformations de voirie rue Joseph Willem à 4030 LIEGE, réalisés suite à l'arrêté de réquisition de M. le Bourgmestre du 5 octobre 2023 - admission de la dépense.

95.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 22 mars 2024 décidant de pourvoir à la dépense nécessaire, pour la mission de coordination sécurité-santé dans le cadre du réaménagement du Boulevard de la Constitution et de la rue des Bonnes-Villes ainsi que du périmètre d'intervention dans le cadre du redéploiement du site Bavière - admission de dépense.

96.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 5 avril 2024 décidant de pourvoir à la dépense nécessaire portant sur le paiement des primes d'assurance obligatoire couvrant les véhicules du charroi de la Ville pour les années 2023 et 2024 - admission de la dépense.

97.

Décision de procéder à la vente de véhicules de nettoyage de voirie déclassés destinés à la démolition ou pour pièces de rechange - approbation des documents appelés à régir ladite vente.

M. l'Échevin Jean-Pierre HUPKENS

98.

Adoption du texte de l'accord-cadre relatif au projet de fusion de la Haute Ecole Charlemagne et de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

99.

Adoption du texte de l'Avenant n°1 à la convention cadre entre l'Université de Liège et les Hautes Ecoles : Ville de Liège, HELMo, Robert Schuman, Charlemagne et la Province de Liège concernant la codiplômation du master en enseignement section 5.

100.

Adoption du texte de l'avenant n°1 à la convention cadre entre l'Université de Liège et les Hautes Ecoles : Ville de Liège, HELMo, Robert Schuman, Charlemagne et la Province de Liège concernant la codiplômation du master en enseignement section 4 en horaire décalé.

101.

Adoption du texte de l'avenant n°1 à la convention cadre entre l'Université de Liège et les Hautes Ecoles : Ville de Liège, HELMo, Robert Schuman, Charlemagne et la Province de Liège concernant la codiplômation du master en enseignement section 5 en horaire décalé.

102.

Adoption du texte de l'avenant n°1 de la convention cadre entre l'Université de Liège et les Hautes Ecoles : Ville de Liège, HELMo, Robert Schuman, Charlemagne et la Province de Liège concernant la codiplômation du master en enseignement section 4.

103.

Adoption du texte de la convention cadre entre l'ESA St Luc Liège, l'Université de Liège et les Hautes Ecoles : Ville de Liège, HELMo, Robert Schuman, Charlemagne et la Province de Liège concernant la codiplômation du master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace.

104.

Adoption du texte de la convention entre l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES), l'Institut de formation continuée (IFC) et la Haute Ecole de la Ville de Liège (HEL) dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet visant l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments au profit des étudiantes et étudiants en situation de handicap au sein des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles.

105.

Adoption du "Contrat d'Accueil Crèche" en sa version modifiée de mars 2024 visant à améliorer l'accessibilité des crèches communales et prenant en compte des dispositions relatives à la prévention des risques psychosociaux - L'entrée en vigueur dudit contrat est subordonnée à l'approbation de son contenu par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

106.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association " POUVOIR ORGANISATEUR DES ECOLES LIBRES DE GRIVEGNEE " relative à la mise à disposition de matériel informatique à l'école fondamentale libre Saint-Albert - octroi d'une subvention indirecte classique pour l'année 2024 à ladite association.

107.

Prise d'acte du contrat-programme 2023-2025 du 1er janvier 2023 entre la Région wallonne et l'association « MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LIÈGE » - approbation du texte de la convention d'adhésion au contrat-programme 2023-2025.

Mme l'Échevin Elisabeth FRAIPONT

108.

Modification du règlement de police du 26 février 2018 relatif aux brocantes organisées par la Ville.

M. l'Échevin Mehmet AYDOGDU

109.

Abrogation de la convention du 03 décembre 2021 et adoption du texte de la nouvelle convention à conclure avec la Fondation d'Utilité Publique "FONDATION LIÈGE-PATRIMOINE" relative à la gestion et au fonctionnement de ladite fondation.

110.

Acceptation du don de M. Martin GEORIS, d'un ensemble composé de 13 dessins préparatoires, d'une planche originale et d'un fanzine issus de la série Dr Cataclysm publiée aux Editions l'Employé du Moi sous le pseudonyme de Mortis Ghost (4 tomes, Bruxelles, 2017-2019), à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Fonds Patrimoniaux - décision de rendre hommage à la générosité du donateur.

111.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « FESTIVAL VOIX DE FEMMES » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

112.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « CENTRE DE RECHERCHE ET DE RENCONTRE (CRR) » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

113.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « RENDEZ-VOUS MUSICAUX LIEGEOIS » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

114.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « SOCIETE ROYALE CONCERTS DE MIDI DE LA VILLE DE LIÈGE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

115.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « MICRO FESTIVAL » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

116.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « MOUVEMENTS SANS TITRE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

117.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « A LA COURTE ECHELLE / SERVICE D'EDUCATION ET D'ANIMATION PAR LA COOPERATION ».

118.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association "LIS-MOI QUI TU ES" - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

119.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « LA CIBLE » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

120.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « GAMMA PHOTO CLUB » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

121.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association "CINELABEL".

122.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « ART ET HISTOIRE - SAINT-BARTHELEMY - LIEGE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

123.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association de fait « PRESENCE ET ACTION CULTURELLES BRESSOUX-DROIXHE » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

124.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « DEFO ASBL » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

125.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association de fait " ECRIRE ET CHANTER" - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

126.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association "A.S.B.L. BLACK ROOTS" - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

127.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « COLLECTIF DU LION » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

128.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « VAINCRE LA PAUVRETE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

129.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à la fondation privée « FONDATION IHSANE JARFI » - exonération de la fondation privée de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

130.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2024 à l'association « THEATRE PROSCENIUM ASBL » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

Question(s) orale(s) pour mémoire.

SÉANCE À HUIS-CLOS.

M. le Bourgmestre

131.

Acceptation à la date du 30 avril 2024, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 mai 2024, de la démission d'un Inspecteur de police.

132.

Démission volontaire à l'emploi d'un Inspecteur de police avec possibilité de réintégration dans les quatre ans.

133.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 01 avril 2024, d'un premier Conseiller.

134.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 24 février 2022.

135.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 24 mars 2022.

136.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur principal de police est atteint suite à son accident de travail du 15 octobre 2022.

137.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 22 octobre 2022.

138.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 05 décembre 2022.

139.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 31 mai 2022.

140.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Agent de police est atteint suite à son accident de travail du 12 octobre 2022.

141.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 02 juin 2023.

142.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 09 juin 2023.

143.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 16 juin 2023.

144.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 28 juin 2023.

145.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 20 juillet 2023.

146.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 28 juillet 2023.

147.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur principal de police est atteint suite à son accident de travail du 13 août 2023.

148.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacités total et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 29 septembre 2023.

149.

Arrêt de la reconnaissance, des jours d'incapacité totale et du taux d'invalidité permanente dont un Inspecteur de police est atteint suite à son accident de travail du 25 octobre 2023.

150.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police était atteint suite à son accident de travail du 24 avril 2022 au profit d'une rente viagère annuelle fixe pour ses ayants droits.

151.

Nomination de 2 CALog C - Ouvrier spécialisé, "Membre du service Garage et Charroi" au sein de la zone de police dans le cadre d'un recrutement externe, suite à une mobilité infructueuse.

152.

Nomination d'un membre du Cadre Administratif et Logistique de niveau A Conseiller (classe 2) au sein de la zone de police dans le cadre d'un recrutement externe faisant suite à une mobilité infructueuse, et plus particulièrement à la fonction de "Adjoint au Directeur des Ressources humaines".

153.

Nomination de 2 membres du Cadre Administratif et Logistique de niveau A - Conseiller (classe 1) au sein de la zone de police, dans le cadre d'un recrutement externe faisant suite à une mobilité infructueuse, et plus particulièrement à la fonction de "Psychologue".

154.

Décision suite à une demande en vue d'obtenir une indemnisation pour une affection dans le cadre de la législation relative aux maladies professionnelles, introduite par un Inspecteur de police le 14 mars 2022.

155.

Prise de connaissance de l'inaptitude d'une candidate pour l'emploi de membre du Cadre Administratif et Logistique de niveau A Conseiller (classe 2) ouvert en recrutement externe suite à la mobilité 2023 05 infructueuse, et plus particulièrement à la fonction de "Adjoint au Directeur des Ressources humaines".

156.

Prise de connaissance de l'inaptitude de 2 candidates à l'emploi de membres du Cadre Administratif et Logistique de niveau A Conseiller - "Psychologue" (classe 1) au sein de la zone de police dans le cadre d'un recrutement externe faisant suite à une mobilité infructueuse.

157.

Action en rectification de l'acte de naissance n° 2020-0023.0258-58 (dossier n° 8218).

158.

Autorisation d'ester en justice un dossier n°8220.

Mme l'Échevine Christine DEFRAIGNE

159.

Autorisation d'ester en justice un dossier Ville de Liège c/ PAULUS Philippe.

Mme l'Échevin Maggy YERNA

160.

Décision de mettre fin, au 12 décembre 2023, de la convention du 30 avril 2019 entre la Ville de Liège et l'association « IMAGE, SON ET ANIMATION » relative à la mise à disposition d'un employé d'administration A.P.E.

M. l'Échevin Jean-Pierre HUPKENS

161.

Acceptation, à la date du 31/07/2022, sous réserve de son admission à la retraite, de la démission de ses fonctions présentée par une directrice d'école fondamentale, en fonction à l'école fondamentale ordinaire de la rue du Laveu, 52 à 4000 Liège.

162.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à une institutrice primaire nommée à titre définitif, en fonction dans diverses écoles de la Ville de Liège, à raison de 24/24 périodes/semaine, 29/08/2022 au 13/09/2022, du 14/09/2022 au 31/12/2022, et du 01/01/2023 au 13/07/2023.

163.

Accord de la poursuite des fonctions au-delà de la limite d'âge (65 ans), d'une Directrice d'école fondamentale en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé, jusqu'au 31/03/2025.

164.

Octroi d'un congé pour prestations réduites (soit 13/26 périodes/semaine) justifié par des raisons sociales ou familiales, à une institutrice maternelle nommée à titre définitif, en fonction dans diverses écoles fondamentales de la Ville de Liège, du 29/08/2022 au 23/01/2023

165.

Octroi d'un congé pour prestations réduites (soit 13/26 périodes/semaine) justifié par des raisons sociales ou familiales, à une institutrice maternelle nommée à titre définitif, en fonction dans diverses écoles fondamentales de la Ville de Liège, du 28/08/2023 au 22/01/2024.

166.

Octroi d'un congé pour prestations réduites (maladie ou infirmité), à une institutrice maternelle chargée des cours en immersion linguistique: anglais, en fonction dans l'enseignement fondamental, pendant la période du 01/02/2023 au 02/03/2023, du 03/03/2023 au 01/04/2023, du 20/05/2023 au 18/06/2023 et du 19/06/2023 au 18/07/2023.

167.

Nomination définitive, à la date du 01/04/2024, d'une puéricultrice, à raison de 36/36 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental ordinaire.

168.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

169.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un instituteur primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

170.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

171.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un instituteur primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

172.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un instituteur primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

173.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice maternelle, à raison d'un horaire complet, soit 26/26 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

174.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

175.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un instituteur primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

176.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

177.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice maternelle, à raison d'un horaire complet, soit 26/26 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

178.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

179.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un maître de religion catholique, à raison d'un horaire partiel, soit 12/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

180.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un maître de philosophie et de citoyenneté, à raison d'un horaire partiel, soit 12/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

181.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion linguistique : anglais, dans l'enseignement fondamental.

182.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

183.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un instituteur primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

184.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un instituteur primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

185.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice maternelle, à raison d'un horaire complet, soit 26/26 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

186.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice maternelle, à raison d'un horaire complet, soit 26/26 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

187.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

188.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice maternelle, à raison d'un horaire complet, soit 26/26 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

189.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

190.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'un maître de philosophie et de citoyenneté, à raison de 12/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

191.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une maîtresse de philosophie et de citoyenneté, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

192.

Nomination définitive, à la date du 01/02/2024, d'une institutrice primaire, à raison d'un horaire complet, soit 24/24 périodes/semaine, dans l'enseignement fondamental.

193.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, du 05/12/2023 au 17/12/2023, du 09/01/2024 au 28/01/2024 et pour la totalité des jours de maladie de l'intéressée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024, d'une institutrice maternelle, en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

194.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, à partir du 01/02/2024 et pour la totalité des jours de maladie de l'intéressée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024, d'une institutrice primaire, en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

195.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, à partir du 02/04/2024 et pour la totalité des jours de maladie de l'intéressée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024, d'une logopède, en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

196.

Mise en disponibilité pour cause de maladie de plein droit, à partir du 19/12/2023 et pour la totalité des jours de maladie à venir de l'intéressée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024, d'une institutrice maternelle, en fonction dans l'enseignement fondamental.

197.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, à partir du 21/02/2024 et pour la totalité des jours de maladie de l'intéressée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024, d'une institutrice primaire, en fonction dans l'enseignement fondamental.

198.

Ratification des désignations des membres du personnel directeur, enseignant, auxiliaire d'éducation et paramédical, à titre temporaire, dans des emplois vacants et non-vacants, dans l'enseignement fondamental, selon les termes prévus à la délibération.

199.

Rectification de l'adresse de l'école mentionnée dans sa délibération du 26 mars 2024 en : "école fondamentale du bld d'Avroy 96 à 4000 LIEGE" en lieu et place de "Bld de la Sauvenière 96 à 4000 LIEGE".

200.

Décision de retirer la délibération du 26 mars 2024 émettant un avis favorable sur l'interruption partielle de sa carrière professionnelle (soit 5/26 périodes/semaine) à une institutrice maternelle, du 29/08/2022 au 27/08/2023.

201.

Octroi d'une interruption partielle (soit 6/32 périodes/semaine) de sa carrière professionnelle, à une kinésithérapeute, nommée à titre définitif à raison de 32/32 périodes/semaine dans l'enseignement, en fonction à l'école fondamentale spécialisée de la Cité Radieuse, 2 à 4020 Liège, du 28/08/2023 au 25/08/2024.

202.

Mise en disponibilité pour convenance personnelle pour la totalité de sa nomination, soit 16/32 périodes/semaine demandée par une puéricultrice, du 11/12/2023 au 02/04/2024.

203.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours généraux (géographie, histoire, sciences sociales), du 28/08/2023 au 05/07/2024.

204.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours généraux (physique), dans l'enseignement de promotion sociale, du 28/08/2023 au 25/08/2024.

205.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours pratiques (décoration et arts appliqués), dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 05/07/2024.

206.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours généraux (géographie), dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 05/07/2024.

207.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours techniques et pratiques (soudage - constructions métalliques), dans l'enseignement de promotion sociale, du 28/08/2023 au 05/07/2024.

208.

Octroi d'un congé pour l'exercice d'un mandat politique à un professeur de cours généraux (français), en fonction dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 25/08/2024.

209.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours pratiques et techniques (secrétariat-bureautique), dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 05/07/2024.

210.

Octroi d'un congé pour prestations réduites accordé au membre du personnel âgé de 50 ans, à un professeur de cours généraux (français), en fonction dans l'enseignement secondaire, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

211.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours généraux (philosophie et citoyenneté), dans l'enseignement secondaire, du 01/10/2023 au 05/07/2024.

212.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours techniques (tourisme), dans l'enseignement secondaire, du 01/10/2023 au 05/07/2024.

213.

Congé pour prestations réduites de moitié en cas de disponibilité pour maladie à des fins thérapeutiques, à un professeur de cours artistiques (art de la couleur) et de cours généraux (éducation plastique) en fonction dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 29/02/2024.

214.

Adoption des modifications intervenues depuis le 01/12/2023 dans la désignation du personnel des Beaux-Arts de Liège pour l'année académique 2023-2024.

215.

Disponibilité totale par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques (tourisme) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

216.

Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un maître de formation pratique (travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques) dans l'enseignement supérieur subventionné de plein exercice de type court (Haute École de la Ville de Liège), du 14/09/2024 au 13/09/2025.

217.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (carrosserie) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice, du 29/08/2022 au 30/09/2022.

218.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours de législation des armes dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

219.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (architecture) dans l'enseignement supérieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

220.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (tapisserie garnissage) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

221.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (horticulture) dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

222.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (chauffage) dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

223.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (coiffure) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice, du 29/08/2022 au 31/08/2023.

224.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (décoration) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

225.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (service en salle) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

226.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (coiffure) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 01/10/2022 au 27/08/2023.

227.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (service en salle) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

228.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

229.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (armurerie) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

230.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) et de cours pratiques/techniques (électricité et électronique de l'automobile) dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

231.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (comptabilité) dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

232.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (informatique de gestion) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 01/10/2022 au 27/08/2023.

233.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques/pratiques (plafonnage) dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

234.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (soudage-constructions métalliques) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

235.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux (allemand) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

236.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (service en salle) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice, du 29/08/2022 au 27/08/2023.

237.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (soins infirmiers) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

238.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (horticulture) et de cours pratiques/techniques (art floral) dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

239.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (armurerie bois) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice et inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

240.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (couverture) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice, du 29/08/2022 au 27/08/2023.

241.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux (français) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice, du 29/08/2022 au 30/09/2022.

242.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (construction) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

243.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux (sciences sociales) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

244.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (secrétariat-bureautique) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

245.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (boucherie-charcuterie) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

246.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques/pratiques (vente) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/11/2022.

247.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (dessin technique assisté par ordinateur) dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

248.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (cuisine de collectivité) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

249.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (architecture et construction) du 29/08/2022 au 27/08/2023 dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

250.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (secrétariat-bureautique) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

251.

Perte partielle de charge d'un professeur de techniques (économie sociale et familiale/cuisine familiale) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 31/08/2022.

252.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (électronique) dans l'enseignement supérieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

253.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (construction), de cours pratiques (gros-oeuvre) et de cours pratiques (carrelage) dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023.

254.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et pratiques (bois) dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale du 29/08/2022 au 27/08/2023

255.

Perte partielle de charge du 29/08/2022 au 27/08/2023 d'un professeur de cours techniques/pratiques (économie sociale et familiale) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice.

256.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (bio-esthétique) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

257.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux (néerlandais) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

258.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (cuisine familiale et économie sociale et familiale) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 07/07/2023.

259.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (électricité et électronique de l'automobile) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 31/03/2023.

260.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

261.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques (vente) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 01/10/2022 au 27/08/2023.

262.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (gros-oeuvre, plafonnage) dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023

263.

Perte partielle de charge d'un professeur de morale dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 30/09/2022.

264.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques/pratiques (tapisserie-garnissage) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

265.

Mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, à partir du 19/04/2023 et pour la totalité des jours de maladie de l'intéressée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023, d'un professeur de cours artistiques (art du trait, recherches graphiques et picturales peinture, image imprimée gravure), et de cours généraux (éducation plastique), en fonction dans l'enseignement secondaire.

266.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours généraux (activités de communication et socialisation), dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 05/07/2024.

267.

Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, à un professeur de cours généraux (mathématiques), dans l'enseignement secondaire, du 28/08/2023 au 05/07/2024.

268.

Perte partielle de charge d'un professeur de cours pratiques (gros-oeuvre) dans l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice du 29/08/2022 au 27/08/2023.

269.

Octroi d'une interruption partielle de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental, à un professeur de cours généraux (éducation physique), dans l'enseignement secondaire, pendant la période du 01/10/2022 au 30/06/2023.

270.

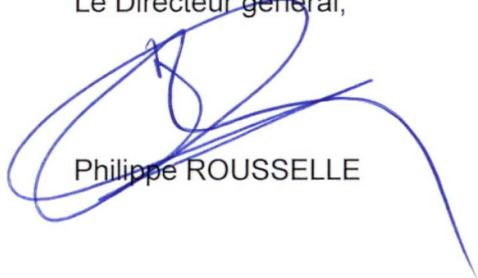
Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une auxiliaire sociale au Centre P.M.S.2, à partir du 21/02/2024.

271.

Ratification des désignations des agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française, dont les noms sont repris à la délibération.

PAR LE COLLÈGE,

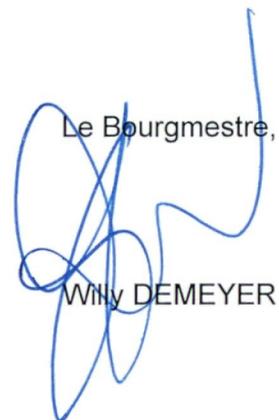
Le Directeur général,



Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER